

N° SIRET : 20006759300042	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : CREUSE
Etablissement : SERVICE ASSAINISSEMENT	Année 2021	Poste Comptable: TRESORERIE AUBUSSON
Budget : MARCHE ET COMBRAILLE E	Page n° 1	Date d'Edition : 05/04/2022

**DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 23/03/2022 à 17 heures 30

Nombre de membres en exercice	= 62
Nombre de membres présents	= 42
Nombre de suffrages exprimés	= 50
VOTES : Contre = 0	Pour = 50
Abstentions = 0	
Date de convocation :	17/03/2022

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de ALEXANDRE VERDIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par ALEXANDRE VERDIER, Président, cette personne s'étant retirée au moment après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	26 164,28			230 127,70	26 164,28	230 127,70
Opérations de l'exercice	444 922,34	478 992,99	235 595,63	245 486,04	680 517,97	724 479,03
TOTAUX	471 086,62	478 992,99	235 595,63	475 613,74	706 682,25	954 606,73
Résultats de clôture		7 906,37		240 018,11		247 924,48
Restes à réaliser			124 860,00	222 194,00	124 860,00	222 194,00
TOTAUX CUMULES	471 086,62	478 992,99	360 455,63	697 807,74	831 542,25	1 176 800,73
RESULTATS DEFINITIFS		7 906,37		337 352,11		345 258,48

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Présents : MM. VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, RAMOS, SCHMIDT, PEROCHE suppléante PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, BERTHON, ECHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, NOVAIS, CHALES suppléante CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, PARROT suppléante DUBSAY, FAUCHER. Pouvoirs : MM. JAMME à BERTHON, SCARAMUCCIA à LE CORRE, JOULOT à VIRGOULAY, MOUNAUD à GUYONNET, PAYARD J à SIMON, PLAS à VIRGOULAY, VIALTAIX à DESGRANGES, FONTVIELLE à DESARMENIEN.

Excusés : MM. DESCLOUX, FERRINOS, SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, D'HULSTER, WELZER, ROULLAND, BRUNET, GLOMOT.

Cachet :



Pour expédition conforme,

La Vice-présidente, Valérie SIMONET

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20220323-2022-043bis-DE
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022